

UACL - CGTG

SAINT MARTIN

LE SAVIEZ-VOUS ?

C'est aujourd'hui vendredi 08 mars à partir de 9h00 à l'Hôtel de la Collectivité que se réunit le Comité Technique Paritaire afin de débattre de deux questions d'importance repris à l'ordre du jour :

- suppression des chèques déjeuner pour les personnels ayant accès au réfectoire ;
- ratios promus/promouvables.

S'agissant des chèques déjeuner, aucune information n'a été communiquée à l'ensemble des agents de la Collectivité mais plus grave, les Représentants des personnels qui siègent en qualité de titulaires se sont bien gardés de divulguer l'information, préférant cultiver le culte du secret.

Sont-ils au-dessus des règles ? Et donc, détenteurs de la science infuse ?

La CGTG ne s'explique pas cette attitude qui consiste à aller siéger en tête-à-tête avec les responsables de la Collectivité ainsi que des administratifs composants le système paritaire du CTP.

C'est tout de même grave ce qui se passe surtout sur des sujets, des thèmes aussi importants.

Mais au fait, de quels agents s'agit-il, de quel réfectoire s'agit-il ? Quels sont les services concernés ? Une réponse à ces questions serait la bienvenue.

La CGTG dénonce ces agents dixit représentants du personnel, censés défendre les intérêts des agents mais qui en réalité, votent en permanence avec les représentants de la Collectivité et qui remettent souvent en cause les acquis des agents.

Pourquoi de telles attitudes ? Tout simplement, selon nous à la CGTG, en épousant les idées du Président de la Collectivité, ils se positionnent pour leurs intérêts personnels et particuliers. En un mot, ils se servent de leur mandat pour agir dans un but bien précis : leur promotion future.

La CGTG s'interroge donc, jusqu'où ira donc la COM ?

D'autant que selon certaines fuites, il semblerait que cela concernerait exclusivement les agents de la CTOS... Si tel était le cas, pourquoi l'autorité territoriale, n'a-t-elle pas saisi la Présidente ainsi que le CTP de la CTOS ?

L'UACL/CTGT de Saint-Martin dénonce et s'insurge contre toutes ces manigances !!!

Quant au 2^{ème} point de l'ordre du jour, les ratios promus/promouvables, étrangement, aucun dossier d'accompagnement afin d'informer ceux qui siègent sur les intentions, les propositions émises par la COM : **simple oubli ou volonté délibérée de ne pas communiquer ?...**

Il n'empêche que ce sujet est important concernant les avancements de grade ou la promotion interne des agents de cat. C et B. Là encore, la **CGTG dénonce la légèreté des représentants du personnel élus qui vont siéger sans aucune préparation. Yo kay fè zafè a yo**, le tout étant d'être bien vus du Président afin de préserver leurs intérêts personnels.

LES SERVICES TECHNIQUES

La CGTG s'abstient de tout commentaire s'agissant des décisions de justice qui mettent en cause « certains ». Parmi les « certains », celui nommé par le Président en qualité de Directeur a été relevé de ces fonctions depuis.

Mais alors, qui dirige et qui donne des ordres ? Deux prétendants :

- l'ancien directeur affirme qu'il aurait reçu un « ordre de mission du DGS » !
- Survient le DGA du pôle développement durable qui prétend que lui aussi a été mandaté pour diriger les services techniques !

La CGTG dénonce une fois de plus le cafouillage ambiant ainsi que le manque de considération ressenti par les agents.

La CGTG sollicite de Mr le Président, lors de ce CTP, une clarification par rapport à ce flou régnant suite à la vacation du poste.